

Tokyo-Hong Kong
Honolulu-Îles Fidji-Auckland (Nouvelle-Zélande)-Sydney (Australie)-Azores - Lisbonne-Rome.

ROUTES AÉRIENNES TRANSCONTINENTALES—
DEMANDES DES LIGNES DU PACIFIQUE-CANADIEN

Question n° 318—M. Ratelle:

1. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont-elles demandé à la Commission des transports aériens ou au gouvernement l'autorisation d'établir un service sur une ou des nouvelles routes transcontinentales, ou de leur donner le droit, à l'égard de leurs itinéraires actuels, d'effectuer des escales?

2. Quelles étaient ces routes avec faculté d'escales?

3. Ces demandes ont-elles été entendues et, dans le cas de l'affirmative, a) par qui, b) quelle décision a-t-on prise?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la question.

Pour ce qui est de la première partie, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien n'ont pas demandé à la Commission des transports aériens d'établir un service sur de nouvelles routes transcontinentales, mais elles ont présenté des instances d'ordre général au gouvernement en se fondant sur l'essor futur des lignes principales au Canada.

Quant à la deuxième partie, la société n'a présenté de demande à l'égard d'aucune route ni d'aucun endroit précis.

Pour ce qui est de la troisième partie, a) aucune demande officielle n'a été entendue, et b) aucune décision n'a été prise.

L'«AUTAIR HELICOPTER SERVICES LIMITED»—
APPAREILS EN SA POSSESSION

Question n° 319—L'hon. M. Chevrier:

1. Les règlements de la Commission des transports aériens exigent-ils que l'exploitant dépose une déclaration au sujet des appareils en sa possession?

2. L'Autair Helicopter Services Limited a-t-elle déposé une telle déclaration et à quelle date l'a-t-elle déposée?

3. Quels étaient les appareils en sa possession à cette date?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question.

1. Oui. Tout exploitant doit déposer une déclaration au sujet des appareils en sa possession, à quatre dates chaque année, soit les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre.

2. Oui; pour la dernière date spécifiée, le 15 avril.

3. 15 appareils, soit:

Genre d'appareils	Quantité	Possession
Bell 476	3	en propre
Bell 476-2	7	»
Bell 476-2A	2	»
Sikorsky S-55	3	»

L'«AUTAIR HELICOPTER SERVICES»—ÉTAT
FINANCIER

Question n° 320—L'hon. M. Chevrier:

1. Les règlements de la Commission des transports aériens exigent-ils qu'un exploitant dépose une déclaration trimestrielle, semestrielle ou annuelle de son état financier?

2. L'Autair Helicopter Services Limited a-t-elle déposé une telle déclaration à l'égard des années 1959, 1960 et 1961?

3. La Commission des transports aériens effectue-t-elle, de temps à autre, une enquête sur la situation des entreprises de transport aérien autorisées?

4. Ladite Commission a-t-elle effectué une telle enquête sur l'Autair Helicopter Services Limited et à quelle date a-t-elle mené cette enquête?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question:

1. Tous les détenteurs autorisés de licences sont tenus de déposer un rapport financier annuellement et durant toute l'année, soit chaque mois, soit chaque trimestre, selon que l'exigent les règlements.

2. 1959: oui. 1960: rapport mensuel déposé, rapport annuel non encore déposé. 1961: rapports mensuels de janvier et de février déposés.

3. Oui. Vérification périodique des livres du transporteur.

4. Oui. La dernière vérification a eu lieu en février 1961.

L'«AUTAIR HELICOPTER SERVICES»—AVIONS
LOUÉS À L'ÉTRANGER

Question n° 321—L'hon. M. Chevrier:

1. L'Autair Helicopter Services Limited a-t-elle demandé à la Commission des transports aériens l'autorisation de louer certains avions en dehors du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) à quelle date, b) quels sont les appareils en cause?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question:

A la partie 1, la réponse est oui, d'après un bail de fermage recouvrable par voie d'action judiciaire.

Pour ce qui est de la partie 2a), la date était le 3 avril 1961 et b), l'équipement, deux hélicoptères S-55.

INÉGALITÉS DE TRAITEMENT ENVERS LES PERSONNES DE COULEUR AU SERVICE DES CHEMINS DE FER

Question n° 323—L'hon. M. Martin:

1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet des inégalités de traitement envers les personnes de couleur au service des chemins de fer, notamment en ce qui concerne les occasions d'avancement?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a formulé ces plaintes?

3. Quelle a été la teneur de la réponse?